

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : Mercredi 23 mars 2022 à 18h

Lieu : Mairie de Baugy – 1 rue du Chancelier – 18800 Baugy

**PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE
(SIVY), DU CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) ET DU
SUJET DE STAGE 2022**

COMMISSION ENVIRONNEMENT DE BAUGY

Présents :

BENOIT Gilles (SIVY – Président), DESGUIN Pascale (SIVY – Vice-présidente en charge des travaux), VERTALIER Jean-Pierre (Baugy – 2ème adjoint au maire, vice-président de la Commission Environnement), LACROIX Céline (Baugy – 1ère adjointe au maire), DUBOURG Christian (Baugy – 4ème adjoint au maire), DE KERPOISSON Béatrice (Baugy – 5ème adjointe au maire), LAVOT-PETIT Florence (Baugy – Conseillère municipale), PASDELOUP Sylviane (Baugy – Conseillère municipale), SAULET Catherine (Baugy – Conseillère municipale), DEBAIN Guillaume (SIVY – Chargé de mission), JOLIVET Jérémy (SIVY – Chargé de mission, responsable de la collectivité), CHARONNAT Paul (SIVY – Stagiaire).

Excusés :

GROSJEAN Pierre (Baugy – Maire), BAUDON Alain (Baugy – Conseiller municipal, délégué SIVY), BONTEMPS Aurore (Baugy – Conseillère municipale), DRICI Christine (Baugy – Conseillère municipale), DUBOURG Yvonne (Baugy – Conseillère municipale), MORISSE Mathieu (Baugy – Conseiller municipal).

ORDRE DU JOUR :

- *Présentation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et de l'outil Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) ;*
- *Bilan des activités pour le programme 2016-2021 ;*
- *Perspective et élaboration d'un programme 2023-2028 ;*
- *Présentation du stage 2022 sur Baugy.*

INTRODUCTION

M. VERTALIER ouvre et propose un tour de table avant de donner la parole à M. DEBAIN qui remercie les personnes présentes et la commune de Baugy d'accueillir le SIVY dans les locaux de la mairie. Il présente par la suite l'ordre du jour.

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

M. DEBAIN revient sur le contexte de création du SIVY avec la compétence obligatoire GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il poursuit sur l'organisation du bureau et de la cellule animation du SIVY (*cf.* organigramme joint).

Les différentes missions du SIVY sont ensuite énumérées (développement de projets et de travaux pour retrouver un bon état écologique, création de projets pédagogiques...). Il est ajouté que certaines actions ne sont pas de la compétence du syndicat (comme l'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques) mais que la collectivité peut intervenir en tant que conseil sur ces thématiques, à la demande des élus et/ou des riverains.

Suite à une question de Mme SAULET sur la propriété des rochers tombant en cours d'eau et suite à une demande de précision de M. BENOIT sur les devoirs des riverains, M. DEBAIN et M. JOLIVET explicitent les règles en vigueur vis-à-vis des riverains ayant des propriétés côtoyant un cours d'eau. Ils ajoutent également que la portée du dossier réglementaire dépend de la consistance de l'intervention et qu'avant toute intervention, il est possible de solliciter les agents du SIVY pour apporter du conseil et des explications sur les problèmes rencontrés.

PRÉSENTATION DE L'OUTIL CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES

M. DEBAIN poursuit ensuite sur une présentation de l'outil Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA). Les travaux inscrits à ce CTMA doivent être réalisés et s'intégrer à un projet adapté et co-partagé avec les élus et riverains locaux. Dans ce contexte, par conventionnement, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation unanime des propriétaires avant une intervention.

M. BENOIT appuie ces propos en affirmant que les agents du SIVY se basent beaucoup sur les connaissances locales des riverains et qu'ils établissent un lien de confiance avec eux avant de mettre en place un projet. M. JOLIVET affirme que sans un long temps de concertation avec les habitants, aucun projet ne se concrétise.

BILAN DES ACTIVITÉS 2016-2021

Dans le cadre des activités ayant trait au CTMA 2016-2021, M. DEBAIN renvoie à l'étude bilan effectuée par le bureau d'étude « Hydro-Concept » qui est disponible sur le site du SIVY (https://www.vallee-yevre.com/files/ugd/669dbe_0a8f6064e4c8485d9ccd4cdfa2189c9e.pdf).

Par la suite, des exemples de travaux diversifiés déjà effectués par le SIVY sont présentés. Il est notamment mis en avant le projet réalisé à Saint-Martin d'Auxigny de 2018 à 2020 et qui a remporté en 2022 le trophée national « LIFE – Adaptation au Changement Climatique ». Une vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=-S4GBFSjVFY>) illustre ainsi l'ampleur de la restauration engagée sur l'Auxigny afin de limiter le risque d'inondation et d'améliorer la qualité du cours d'eau.

PERSPECTIVES ET PROJETS DU SYNDICAT

Après la présentation des actions passées, M. DEBAIN soumet les perspectives liées au futur Contrat Territorial dont les actions doivent s'étendre de 2023 à 2028. Pour se préparer au mieux, il est montré que le SIVY s'appuie beaucoup sur l'étude bilan du bureau d'étude « Hydro-Concept » qui a permis de recenser l'état général des différentes masses d'eau du bassin de l'Yèvre. Il ressort que les cours d'eau de la masse d'eau « Yèvre amont », qui concerne Baugy, est un des secteurs dit « prioritaire d'intervention ». Baugy offre un potentiel intéressant avec 7 km de prospection envisagés et trois cours d'eau concernés sur la commune (Bondonne, Tripaut (ou Tribaut), Yèvre). Par ailleurs, la confluence Tripaut (ou Tribaut) - Bondonne apparaît être un secteur cumulant un ensemble de problématiques sur lesquelles il semble pertinent d'agir.

PRÉSENTATION DU STAGE 2022

M. DEBAIN introduit le sujet de stage 2022 en laissant la parole à M. CHARONNAT, le stagiaire attiré pour étudier le secteur. Ce dernier présente son parcours et sa formation, la géographie environnementale. Il sera le principal interlocuteur du SIVY pour ce projet mais M. DEBAIN pourra aussi répondre aux éventuelles questions puisqu'il encadrera le stagiaire.

Par la suite, M. DEBAIN localise le secteur précis d'étude sur Baugy, autour de la confluence Tripaut (ou Tribaut) - Bondonne. Les élus de la commission s'interrogent sur la forme rectiligne des cours d'eau sur ce secteur et prennent conscience des évolutions morphologiques du Tripaut (ou Tribaut) et de la Bondonne. M. DEBAIN explique que ce secteur a été sélectionné car depuis quelques années, des riverains ont interpellé le SIVY quant à des inondations ou des assècs qui pourraient être liées aux pertes de fonctionnalité des cours d'eau. Au vu du complexe hydraulique en jeu, il apparaît indispensable d'associer un agent pour une étude à plein temps sur le secteur, d'où l'apport d'un stagiaire.

Pour répondre à la question de Mme SAULET sur les critères pour évaluer la pertinence de ce secteur, M. DEBAIN met en avant que le potentiel d'amélioration est fort en raison d'un niveau d'altération jugé important sur place pour la morphologie des berges et la continuité. Au-delà de cette réelle capacité de plus-value hydrologique, l'étude sur ce secteur s'intègre dans un projet plus transversal qui répond aux enjeux des riverains habitant dans le centre-bourg balgycien (extrêmes hydrauliques, loisirs, cadre de vie, patrimoine).

Comme les cours d'eau locaux ont subi d'importantes évolutions temporelles, M. CHARONNAT fait part de son souhait d'obtenir des archives supplémentaires afin d'affiner son analyse historique du site. Il lance donc un appel auprès des élus pour collecter le plus d'informations et il réaffirme la portée collective du projet qui se base beaucoup sur la connaissance locale. Les élus approuvent cette méthode de participation et M. VERTALIER garantit que les échanges seront les plus réguliers possibles.

M. DEBAIN enchaîne en montrant qu'il s'agit d'une co-construction d'un projet porté par le SIVY mais qui doit être souhaité par la municipalité et les riverains. Ce projet peut par exemple s'intégrer dans un cadre plus global de réaménagement du centre-bourg de Baugy. La commission répond favorablement à ce message. Mme LACROIX ajoute qu'il y a quelques années déjà, une salle des fêtes avait été prévue sur la parcelle communale et que récemment, un parcours de détente avait aussi pu être envisagé.

M. DEBAIN termine sa présentation en abordant les prochaines étapes du projet : étude diagnostic en mars, début des réunions en avril-mai et phase de développement de projet en juillet-août. Dans le prolongement de questions d'élus sur le calendrier de la concertation, M. JOLIVET indique que les étapes présentées font parties du planning prévisionnel du stagiaire. Ce stage étant assorti d'un mémoire universitaire de fin d'études, la période envisagée de 6 mois servira au stagiaire pour obtenir un travail abouti, lui permettant de valider son projet professionnel. La concertation autour du projet continuera donc bien après la fin du stage. En parallèle, avec le soutien de la commission, il est mis en avant la transparence avec laquelle le processus sera mis en œuvre (proposition d'une page internet dédiée, initiative validée par Mesdames LAVOT-PETIT et SAULET). La prise en charge du financement de stage par le SIVY est aussi appréciée par les élus.

A l'issue de la présentation du SIVY, l'ensemble de la commission est plutôt favorable à l'étude du site autour de la confluence entre la Bondonne et le Tripaut (ou Tribaut). Il est convenu que les élus et le SIVY restent en contact régulier pour échanger des informations et faire avancer la concertation. Afin de faire le relais de cette étude auprès de la population balgycienne, le SIVY propose d'envoyer un courrier aux riverains, co-signé avec la mairie de Baugy, ainsi que de planifier des éventuelles réunions avec les riverains dans les prochains mois.

A ce titre, le SIVY propose de mettre à disposition le stagiaire à la mairie deux demi-journées durant la semaine du 25/04 au 29/04 et celle du 2/05 au 7/05 (à confirmer par la commune). D'autres dates pourront être proposées en fonction des besoins.